

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 23 octobre 2018

Délibération n°6
Portant approbation de la **désignation de Monsieur Leo CHENNAF**
en tant que délégué à la vie étudiante

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu la décision du conseil académique plénier du 4 octobre 2016 portant approbation du statut de délégué étudiant,
Vu la délibération de la CFVU du 22 juin 2018 sur la composition de l'équipe des délégués étudiants,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le vice-président étudiant est accompagné dans la réalisation de ses missions par quatre délégués étudiants,

Considérant que ces délégués étudiants avaient été désignés lors de la CFVU du 22 juin 2018 sur les champs de compétences « Vie étudiante », « Formation » et « Recherche »,

Considérant que la fonction de présidente d'une association étudiante de l'UCP occupée par Madame Fatimata DIAW est incompatible avec le rôle de délégué à la vie étudiante,

Considérant que pour ces motifs il convient de désigner un nouveau délégué,

Considérant la proposition de candidature de Monsieur Léo CHENNAF par le vice-président étudiant,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

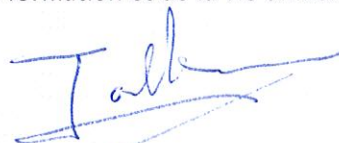
Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 10
Membres absents et non représentés : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article 1er : approuve la désignation de Monsieur Léo CHENNAF en tant que délégué étudiant sur le champ de compétence « Vie étudiante »

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 13 février 2019
Publié le : 08 avril 2019